**Chercheurs et professeurs invités**

A joindre à toute demande :

* le formulaire de demande pour travailleurs étrangers ;
* la copie de la pièce d’identité de l’employeur ou de son mandataire ;
* la copie de toutes les pages du passeport en cours de validité du travailleur et, si l’intéressé séjourne en Belgique, la copie du document couvrant son séjour.

Documents spécifiques à joindre par l’employeur:

* pour les chercheurs, le programme de recherche à temps plein avec mention des dates de début et de fin, et de la rémunération ou du subside qui sont au moins égaux aux barèmes d’assistant des universités, établissements d’enseignement supérieur ou établissements scientifiques reconnus ;
* si la demande concerne un chercheur subsidié, la preuve d’octroi du subside ;
* la preuve de l’invitation et, le cas échéant, de la sélection, par l’université, l’établissement d’enseignement supérieur ou l’établissement scientifique reconnu ;
* la copie du diplôme universitaire de l’intéressé, notamment la preuve qu’il est porteur d’un doctorat à thèse ou d’un titre académique jugé équivalent, à laquelle sera jointe, le cas échéant, la version traduite par un traducteur juré ;
* pour un professeur invité, à moins qu’il ne soit prouvé que, durant son séjour, son institution d’envoi continue à le rémunérer, la preuve qu’une rémunération conforme au barème de personnel enseignant de l’université ou de l’établissement d’enseignement supérieur lui est allouée.

**ATTENTION, il faut joindre à ces, le cas échéant, les documents liés à un détachement.**